

Contrat de location Faré Bambou

Description du bien :

Situation : 31 allée de la pelouse – 33470 Gujan-Mestras

Logement :

Appartement de 28m² dans maison d'architecte, à proximité de la plage et des commerces, entrée indépendante.

- (1) Pièce principale (18m²) équipée d'un lit de 160 (literie de qualité), d'une table et d'un grand placard, télévision, accès internet.
- (2) Salle d'eau (5m²) en mosaïque, avec douche à l'italienne et WC.
- (3) Cuisine équipée (5m²) avec 1 grand frigo/congélateur, un four, une plaque gaz, un micro-onde, un lave vaisselle, un lave linge, du petit électro-ménager et des ustensiles de cuisine.
- (4) Une terrasse en bois de 18m² avec mobilier de jardin et barbecue.
- (5) Parking devant la maison sur rue sens unique.
- (6) Une seconde terrasse en ardoise avec spa.
- (7) Un local dans l'abri jardin pour stockage à votre convenance.
- (8) 2 vélos avec cadenas.

Conditions de location :

Capacité d'hébergement : Deux personnes maximum.

Animaux non autorisés. Appartement non fumeur.

Réservation : La réservation devient ferme lorsque le loueur reçoit en acompte 25% du prix total du séjour et deux exemplaires du contrat signés (il appartient au client de s'assurer en cas d'annulation de sa part).

Durée du séjour : L'occupation se fait du jour d'arrivée 16h00 au jour de départ à 10h00. Le client ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Solde : Au cours de la prise en compte de l'appartement, contre remise des clefs.

Arrivée : Pour tout retard, il appartient au client de prévenir le loueur dans les plus brefs délais. En cas de non-présentation du client pour le séjour, il sera considéré comme l'ayant annulé de son initiative et il ne sera procédé à aucun remboursement.

Dépôt de garantie : Une somme de 500€ est exigée lors de la prise en compte de l'appartement. Elle est restituée au plus tard dans les 15 jours après le départ du client, après état des lieux de sortie, du coût d'une remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

Assurances : Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat type villégiature et d'en fournir une attestation que l'assureur délivre à la demande (assurance incluse habituellement dans le contrat habitation).

Occupation : Un nombre de vacanciers supérieur à la capacité contractuelle ou la présence d'animaux imposés par le client, de même que le non-respect du règlement de la propriété seront cause de rupture immédiate du contrat à l'initiative du client et ne donnera pas droit à remboursement.

Cette clause s'applique de plein droit en cour de séjour s'il était constaté par le loueur, un passe droit à ces règles.

Taxe de séjour : Une taxe de séjour, révisée annuellement par la commune, est exigée pour adultes et enfants à partir de 13 ans par nuitée et par personne. Cette taxe est incluse dans le prix annoncé.

Annulation du fait du loueur : Lors qu'avant le début du séjour le loueur annule la location, pour quelque cause que ce soit sauf cas de force majeure, il informera le client par lettre recommandée avec avis de réception et lui reversera l'acompte de réservation.

Etat des lieux : L'état de propreté des locaux à l'arrivée du locataire devra être constaté. Le locataire est tenu de jouir du bien loué en bon père ou mère de famille.

Règlement intérieur : Le locataire est tenu de respecter le règlement intérieur qui lui est fourni à son arrivée.

Contrat signé en 2 exemplaires, le

Location du :

au

Prix : (ménage inclus)

Le loueur

Nom : Mr et Mme SAVIN
Adresse : 31 allée de la pelouse
33470 Gujan-Mestras
Signature :

Le locataire

Nom :
Adresse :
Signature :